

# Convention territoriale globale de Louviers

2024-2028



# Sommaire

---

## I. Une démarche partenariale adossée au projet social municipal ..... Page 3

### 1. Le socle d'intervention de la Caisse d'allocations familiales et sa déclinaison à Louviers ..... Page 5

1. 1. Le socle d'intervention de la Caisse d'allocations familiales

1. 2. La déclinaison du socle à Louviers

### 2. Une méthode et des priorités d'action qui s'inscrivent dans la durée ..... Page 8

2. 1. Les principes directeurs de la CTG de Louviers

2. 2. Des priorités pluriannuelles

## II. Le cadre juridique de la Convention territoriale globale 2024-2028 de Louviers ..... Page 13

## III. Annexes ..... Page 22

- › Annexe 1 – Diagnostic partagé
- › Annexe 2 – Liste des équipements et services soutenus par la commune
- › Annexe 3 – Plan d'actions
- › Annexe 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG
- › Annexe 5 – Évaluation
- › Annexe 6 – Délibération du Conseil municipal du 25 mars 2024
- › Annexe 7 – Fléchage des financements
- › Annexe 8 – Lexique des dispositifs



# I. Une démarche partenariale adossée au projet social municipal

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240325-24-026-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

# 1. 1. Le socle d'intervention de la CAF et sa déclinaison à Louviers

**Partenariat privilégié entre la Ville de Louviers et la Caisse d'allocations familiales, la Convention territoriale globale (CTG) garantit le développement de services aux familles en s'assurant de leur efficacité en veillant à la bonne articulation des dispositifs avec les missions de la Caisse d'allocations familiales et la stratégie déployée dans le cadre du projet social municipal.**

En s'appuyant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires (Centre communal d'action sociale, services de l'État, Département de l'Eure, Éducation nationale, Agglomération et acteurs associatifs), la Convention Territoriale Globale définit les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté permettant d'offrir une réponse adaptée aux besoins de la population et du territoire.

La CTG formalise ainsi un partenariat entre la Caisse d'allocations familiales et la collectivité, en définissant un socle de financement des actions concourant à la mise en œuvre la stratégie municipale.

Elle peut couvrir, en fonction des besoins du territoire, six domaines d'intervention :

- › La petite enfance ;
- › L'accompagnement à la parentalité ;
- › L'enfance et la jeunesse ;
- › Le logement et l'amélioration du cadre de vie ;
- › L'accès aux droits, aux services et l'inclusion numérique ;
- › L'animation de la vie sociale

La Ville de Louviers s'est engagée très tôt aux côtés de la Caisse d'allocations familiales dans cette démarche puisque la première CTG de Louviers entra en vigueur en 2016 et fut renouvelée en 2019.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Elle offre une vision décloisonnée et partagée, dans le

respect du champ d'intervention de la Caisse d'allocations familiales.

## 1. 1. Le socle d'intervention de la Caisse d'allocations familiales

Les Caisses d'allocations familiales – branche famille de la Sécurité sociale – sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caisses d'allocations familiales témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant s'il le faut son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

Dédiée initialement à la famille, les Caisses d'allocations familiales se sont vues progressivement confier des missions pour le compte de l'État et des Départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- › Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- › Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- › Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240325-24-026-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

- › Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de leurs missions, les Caisses d'allocations familiales collaborent avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels figurent les collectivités locales.

La Ville de Louviers s'attache à répondre au quotidien aux besoins de ses habitants. Dans le cadre de la CTG, la politique sociale et familiale à Louviers tient compte des attendus de la Caisse d'allocations familiales, des enjeux prioritaires de la Ville au regard de son évolution et de l'organisation de ses services.

La Caisse d'allocations familiale finance ainsi cinq grands domaines d'équipements et de services, qui forment le socle de Convention territoriale globale à Louviers :

#### **a. Petite enfance : aider les familles lors de l'arrivée de jeunes enfants**

- › 3 établissements d'accueil du jeune enfant en Prestation de service unique : 77 places sous la forme d'un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence ;
- › Le relais petite enfance, le Kiosque famille, lieu ressource d'information, d'échange et d'animation au service des assistantes maternelles, des enfants et parents ;
- › 1 crèche familiale de 28 places ;
- › 1 crèche privée d'entreprises intercommunale de 70 places ;
- › 1 maison d'assistantes maternelles ;
- › 80 places habilitées d'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaires pour les enfants de moins de 6 ans, réparties sur plusieurs sites ;
- › 7 sites périscolaires pour enfants de moins de 6 ans.

#### **b. Enfance et jeunesse : soutenir l'éducation et les loisirs**

Dans le domaine de l'enfance, on dénombre à Louviers :

- › 7 sites d'accueils de loisirs sans hébergement périscolaire ;

- › 120 places habilitées d'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaires sur plusieurs sites ;

- › Des séjours tels que les « colos apprenantes » ouverts à 48 enfants.

Dans le domaine de la jeunesse :

- › Un site d'accueil de loisirs sans hébergement pour les adolescents (12-17 ans) ;
- › Un foyer de jeunes travailleurs de 123 lits ;
- › Des chantiers jeunes pour les 16-17 ans ;
- › Un point information jeunesse ;
- › Le financement de formations au BAFA.

#### **c. Accompagnement de la parentalité**

- › 1 lieu d'accueil enfants-parents ;
- › Le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ;
- › Le Contrat d'accompagnement scolaire ;
- › Le réseau parentalité ;
- › Le réseau Violences intrafamiliales.

#### **d. Animation de la vie sociale : renforcer le lien social**

- › 2 centres sociaux : Pastel (familles) et La Chaloupe (jeunesse) ;
- › Un espace de vie sociale.

#### **e. Les chargés de coopération**

- › Un chargé de coopération global (1 ETP)
- › 2 chargés de coopération thématique (2 x 0,5 ETP) : un chargé de coopération dédié à l'animation de la vie sociale et de la citoyenneté et un chargé de coopération dédié à la petite enfance, la parentalité et la réussite éducative.

## **1. 2. La déclinaison du socle à Louviers**

### **a. Les caractéristiques du territoire**

Cœur historique de l'Agglomération Seine-Eure (105 000 habitants), Louviers est irriguée par de nombreux axes de communication, à l'image du Bus à haut-niveau de service (BHNS) achevé en 2023 qui contribue à la mixité urbaine en desservant de façon efficace l'axe Nord-Sud, traverse le territoire et autour duquel s'organisent le réseau

Avisé de réception en préfecture  
02/24/2039382024632524028  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

de l'Agglo, des solutions de mobilité douce, les principales zones d'activités (qui concentrent plus de 10 000 emplois) et de nombreux points d'intérêt stratégiques du territoire. Pour aller plus loin dans son offre de mobilités, la ville sera bientôt reliée à la ville de Rouen grâce à la réouverture de la ligne de train prévue pour 2030/2032.

Le dynamisme démographique de la commune – 19 022 habitants en 2023, avec près d'un millier d'habitants supplémentaires entre 2014 et 2023 – est le révélateur de l'attrait croissant de Louviers, ville de taille moyenne aux nombreux atouts facilitant la vie quotidienne de ses habitants en offrant tous les avantages et services d'une grande agglomération tout en conservant une taille humaine.

Forte d'une offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles, Louviers répond s'attache à répondre à l'ensemble des besoins de ses habitants. Elle compte sur son territoire de nombreux équipements qui participent à son attractivité et facilitent l'accès de ses habitants à une offre de services complète : tribunal de proximité, hôpital et imagerie médicale, centre aquatique Caseo, patinoire Glacéo, hôtel d'agglomération, gendarmerie, Scène 5, musée, médiathèque, etc.

La commune compte deux quartiers prioritaires de la politique de la ville : Maison Rouge et Les Acacias-La Londe-Les Oiseaux-Maupassant-Salengro. Le premier a fait l'objet d'une rénovation au cours du premier programme de renouvellement urbain qui s'est achevée en 2016, principalement axée sur la rénovation des logements. Le second fait l'objet d'un renouvellement urbain qui fait la part belle aux équipements du quotidien : nouvelle crèche, nouvelle école, Fabrique des solutions (qui regroupera un centre social, le Centre communal d'action sociale, la Caisse d'allocations familiales et l'Unité territoriale d'action sociale du Département de l'Eure) et aménagements publics qualitatifs.

## b. Les marqueurs du projet municipal

La Ville de Louviers place l'innovation au cœur de son projet, en poursuivant des objectifs de mixité sociale et développant des dispositifs sur-mesure.

La stratégie déployée par la Ville de Louviers s'incarne à travers six marqueurs de l'action municipale :

- › Louviers poursuit sa transformation
- › Louviers, la ville à visage humain
- › Louviers, la ville facile
- › Louviers, la ville bien dans son époque
- › Louviers, la ville heureuse
- › Louviers, la ville qui innove

À travers des documents d'orientation approuvés par le Conseil municipal, la municipalité a formalisé ses priorités en matière de réussite éducative, de continuum éducatif et de soutien à la parentalité, de petite enfance, de politique locale de santé, d'insertion sociale, de sécurité et de tranquillité publiques, d'action culturelle, d'accompagnement des aînés ou d'ouverture à l'Europe et à l'international.

Le plan d'action de la CTG se situe au croisement des objectifs et valeurs portés par la Caisse d'allocations familiales, de ceux poursuivis par les politiques publiques municipales et ceux portés par les dispositifs connexes mis en œuvre sur le territoire. La CTG constitue ainsi un des leviers favorisant la coordination de ce plan d'action partagé par les signataires.

## c. Les actions spécifiques à Louviers

L'innovation est une des caractéristiques de l'action municipale au service du progrès social et du mieux-être - prioritairement pour les plus fragiles – tout en tenant compte des moyens à disposition de la Ville pour y parvenir. Elle se décline dans toutes ses dimensions : écologique, sociale, éducative, démocratique, technologique, intergénérationnelle... Aux côtés de ses partenaires, Louviers innove partout et pour tous, avec des dispositifs inédits au bénéfice de l'ensemble des habitants.

### *Pour l'enfance et la petite enfance*

- › **La galerie des petits** est un cycle d'expositions au musée destinées aux plus jeunes, à travers une exposition à hauteur d'enfants, impliquant les écoles et assurant la mixité des publics dans un lieu dont une partie du public est habituellement éloigné ;
- › **L'intervention d'AESH sur les temps périscolaires** permet dans la continuité

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240325-24-026-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

d'un schéma directeur d'accessibilité construit de longue date, d'éviter les ruptures de parcours. Les structures de la petite enfance accueillent les enfants porteurs d'un handicap, et en maternelle et primaire, les enfants porteurs de handicap sont accompagnés sur les temps périscolaires et de loisirs par des accompagnants recrutés directement par la Ville.

- › **Le S'cool bus** véritable transport collectif alternatif déployé par l'Agglomération Seine-Eure, est un vélo-bus à assistance électrique, combinant activité physique et pédagogie,
- › **Le Conseil municipal des jeunes** favorise l'implication des enfants, dès le CM1, dans la vie de la cité, en développant des projets pour leur commune et en participant à des temps d'échanges intergénérationnels. Le Congrès de Louviers, qui s'est réuni pour la première fois en 2023, réunit au sein d'une même instance les élus du Conseil municipal et les membres du Conseil municipal des jeunes et ceux du Conseil des aînés, qui bâtissent ensemble une vision de long-terme partagée pour la commune.
- › **La médiation culturelle** facilite l'accès aux équipements municipaux (musée, théâtre La Scène 5, Le Moulin, médiathèque, école de musique et de théâtre), notamment par des actions dédiées aux publics scolaires. Un médiateur musical porte des actions hors-les-murs et une du miste intervient dans les écoles.

#### *Pour tous les habitants*

- › **La plateforme jaimelouviers.fr** place la participation citoyenne au cœur de la stratégie municipale. Expérimentée à partir de
- ›

2021, cette plateforme collaborative renforce les liens de solidarité entre les habitants avec à la fois un volet numérique et l'animation physique des liens entre Lovériens dans l'ensemble des quartiers. Cette plateforme est construite autour de 3 axes – l'entraide entre habitants, la participation à la vie de la cité et la concertation – et un agent municipal est dédié à l'animation de cette plateforme, assurant l'implication des habitants ;

- › **La Nuit des sports** organisée en partenariat avec les clubs sportifs permet à tous les habitants d'accéder, deux fois par an et gratuitement, à toutes les disciplines et équipements du territoire, faisant ainsi découvrir toute cette diversité avec pour objectif de faciliter la pratique du sport ;
- › **La Fête des familles** favorise l'échange intergénérationnel et l'émergence d'un lien, dynamise les lieux de concertation, fait découvrir les équipements municipaux – notamment les centres sociaux – et prolonge l'accompagnement des familles ;
- › « **Au four et au moulin** », le salon de la cuisine en famille, promeut l'art et la diversité culinaire à travers des ateliers participatifs, des démonstrations et des activités pédagogiques ou ludiques sensibilisant à la nutrition ;
- › **La Fabrique des solutions** réunira en 2027 dans un même bâtiment le centre social municipal Pastel, le CCAS, la CAF et l'Unité territoriale d'action sociale du Département, afin d'offrir un accès simplifié aux usagers à travers un lieu unique et d'encourager la collaboration entre ces services.

## 2. Une méthode et des priorités d'action qui s'inscrivent dans la durée

### 2. 1. Les principes directeurs de la CTG de Louviers

Pour mettre en œuvre la Convention territoriale globale et ses projets, la Ville de Louviers, la Caisse d'allocations familiales et leurs partenaires s'entendent sur des principes qui guident l'action commune.

#### La transversalité

Décloisonner pour promouvoir une transversalité effective, c'est œuvrer à une convergence des dispositifs dans le cadre du projet de territoire concerté avec l'ensemble des partenaires. À ce titre, la Ville de Louviers propose à ses partenaires une démarche procédurale simplifiée et accorde une place toujours plus importante aux habitants dans la gouvernance de la politique publique, qu'il s'agisse des bénévoles ou des membres élus dans les instances représentatives que sont notamment les conseils d'établissements, les commissions ou les réunions de groupe de travail. Le projet de Fabrique des solutions, regroupant le centre social municipal, le Centre communal d'action sociale, la Caisse d'allocations familiales et l'Unité territoriale d'action sociale du Département est la parfaite illustration de la transversalité, qui decloisonne les politiques sociales tout en assurant un accès facilité pour les usagers.

#### L'innovation

L'innovation est un pilier de l'action municipale. Elle couvre un large spectre de sujets : développement durable, éducation, politique sociale, vie démocratique, culture, actions intergénérationnelles. L'innovation permet de mettre en œuvre des actions répondant à des enjeux non couverts par les dispositifs génériques ou couvrant des problématiques nouvelles. Elle favorise le « aller-vers » pour toucher des publics

éloignés de ces dispositifs en créant des réponses sur-mesure, comme avec l'Académie citoyenne qui donne aux jeunes majeurs une première expérience de la citoyenneté, ou la Galerie des petits, qui permet de faciliter l'accessibilité d'un lieu culturel souvent délaissé par les plus fragiles.

#### La participation citoyenne

Avec pour ambition de favoriser la participation du plus grand nombre à la vie de la cité et de multiplier les temps de concertation, la Ville de Louviers place la participation citoyenne au cœur de son dispositif. Déployée depuis 2021, la plateforme collaborative jaimelouviers.fr renforce les liens de solidarité entre les habitants avec à la fois un volet numérique et l'animation physique des liens entre habitants dans l'ensemble des quartiers. Cette plateforme est construite autour de trois axes : l'entraide entre habitants, la participation à la vie de la cité et la concertation. De nombreux dispositifs complètent ce dispositif qui irrigue l'action municipale : chantiers participatifs, ateliers participatifs, consultations, groupes de parole et réunions publiques.

#### L'évaluation

L'évaluation des actions est la clé de leur bonne adaptation aux besoins du territoire et l'assurance de la bonne prise en compte des objectifs. Elle repose sur la définition d'indicateurs et permet une vision synthétique permettant d'ajuster les dispositifs en cours de conventionnement ou à l'occasion de leur renouvellement. Elle est facilitée par l'analyse des données recueillies par les services de la Ville et de la Caisse d'allocations familiales, en référence aux objectifs communs fixés a priori et déclinés en plan d'actions. Les indicateurs sont définis en amont et figurent dans les fiches projets et fiches actions.

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240325-24-026-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

## La convergence avec d'autres dispositifs contractuels et politiques publiques

Dans le cadre de la Convention territoriale globale, pour satisfaire aux besoins des habitants et rendre un service de qualité, la ville et ses services s'associent à de nombreux partenaires du territoire, signataires ou non de la convention, pour mener à bien les projets conçus. Afin d'assurer une cohérence entre les objectifs de chaque intervenant, la co-conception des actions est recherchée.

### *La politique de la Ville*

Les différents dispositifs de la ville porteurs des orientations majeures de politique de la Ville (Contrat de ville, Gestion urbaine et sociale de proximité, Programme de réussite éducative) convergent au travers des objectifs communs d'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires et de réponse aux besoins généraux et spécifiques des habitants. La concertation, la co-construction et la consolidation des bilans des différents dispositifs participent à la cohérence territoriale.

### *Le programme national Action Cœur de Ville*

Le programme national Action cœur de ville a notamment pour objectif d'améliorer l'attractivité du centre-ville de Louviers, ville de taille moyenne et cœur du territoire. Il renforce l'attractivité économique et culturelle de la commune et participe de la qualité de vie des habitants. La coordination entre le programme Action cœur de ville et la Convention territoriale globale permet d'aborder les défis auxquels fait face la collectivité en intégrant les aspects urbains, sociaux, de participation citoyenne, de développement durable. Les actions entreprises à travers la CTG peuvent contribuer à la revitalisation des centres-villes soutenues par le programme Action cœur de ville.

### *La CTG intercommunale de l'Agglomération Seine-Eure*

Afin de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions menées en direction des habitants de Louviers par les acteurs locaux majeurs que sont la Ville et l'Agglomération, les deux collectivités travaillent en synergie pour répondre au mieux aux besoins des habitants, proposer une offre de service complète et innovante, de qualité en adéquation avec les

besoins de tous et ainsi optimiser les moyens investis.

## 2.2. Des priorités pluriannuelles

La prise en compte, d'une part, du champ d'action de la Caisse d'allocations familiales, et d'autre part, de la stratégie portée par la Ville de Louviers, neuf priorités pluriannuelles ont été définies. Elles forment les neuf fiches projets qui sont déclinées en actions et répondent aux besoins des habitants, dans la continuité du diagnostic partagé.

### a. Soutenir la parentalité

Les familles ont des besoins spécifiques et des attentes fortes en termes de qualité d'accueil de leurs enfants. L'exigence pédagogique dont les services sont porteurs, les nouveaux modes de communication parfois rapide des situations familiales imposent de nouvelles postures, une plus grande réactivité et une meilleure adaptation.

Le projet vise à améliorer le bien-être des parents, à mieux les accompagner et à favoriser des relations familiales positives, par la promotion du lien familial et l'ouverture sur le monde, la fourniture de ressources pour renforcer le rôle des parents et le projet familial, la favorisation des échanges entre parents et leur implication dans la vie des structures, ainsi que la prévention de l'épuisement familial.

### b. S'adresser à toutes les familles

La Ville a pour ambition de soutenir toutes les familles en tenant compte des besoins spécifiques. Elle entend créer un environnement favorable en construisant un territoire accueillant et solidaire. L'inclusion de tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap, est un enjeu majeur.

Le projet vise à améliorer l'accueil et l'accompagnement des enfants dans les structures éducatives. Créer un environnement inclusif dans les structures permettra à chaque enfant de s'épanouir et d'apprendre dans un cadre respectueux et adapté à ses besoins. Il s'agit de veiller à ce que chaque enfant trouve sa place et puisse grandir dans un environnement adapté, favoriser la participation active et équitable de tous les enfants, promouvoir le continuum éducatif entre l'enfance et la petite en-

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240325-24-026-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

fance, sensibiliser les professionnels de la petite enfance, les parents et la communauté à l'importance de l'inclusion et des pratiques inclusives, ainsi que de mettre en place des approches pédagogiques adaptées pour répondre aux besoins spécifiques des enfants.

### **c. Garantir l'accessibilité des services publics pour tous**

Les caractéristiques sociodémographiques de Louviers soulignent à quel point le territoire a été durablement affecté par la dégradation de la situation économique. Les effets de la crise de 2008-2009 ont été importants et sont venus accentuer une situation déjà dégradée. Aussi, le sujet de l'accès au droit est primordial. La labellisation « France services » a apporté de nouveaux services à la population.

Le projet vise à réduire le non-recours, soutenir les victimes, informer tous les habitants sur leurs droits, continuer à développer la qualité des services d'accueil, poursuivre et développer le « aller-vers » ainsi que garantir un meilleur accès à la santé.

### **d. Œuvrer à la réussite éducative**

La réussite éducative est un enjeu majeur pour l'épanouissement des enfants et des jeunes. Il dépasse la simple réussite scolaire. L'épanouissement global des enfants et des jeunes, tout comme l'amélioration de la relation avec les autres et la réussite scolaire a pour objectif de les intégrer pleinement dans la société.

Le projet vise à créer un environnement éducatif bienveillant et stimulant pour tous les enfants de la Ville, et ainsi les préparer à leur avenir. L'approche doit être inclusive, renforcer le lien école-périscolaire, explorer des mesures de responsabilisation alternative et cultiver le goût de la lecture dès le plus jeune âge.

### **e. Favoriser la mixité sociale**

Des problématiques sociales et des situations de fragilité polymorphe persistent : fragilité sociale dans les quartiers politique de la Ville, avec notamment une forte proportion de familles monoparentales. Il convient donc de mobiliser des moyens supplémentaires en direction de ces familles et de créer une forte synergie entre les partenaires pour favoriser la cohérence des dispositifs.

La Ville de Louviers considère ainsi la mixité des publics comme devant irriguer tous les dispositifs et les actions qu'elle porte. Cet objectif de mixité ne se cantonne pas aux stricts secteurs du logement ou de l'action des centres sociaux. Ainsi la ville développe-t-elle des actions (Galerie des petits, Académie citoyenne, Nuit des sports, etc.) dans des domaines variés permettant la rencontre entre des publics aux caractéristiques sociales diverses.

Il s'agit de renforcer l'inclusion de toutes les familles, en développant les temps d'échanges, les actions de formation, consolidant le schéma de veille éducative et les stratégies individuelles et soutenant l'insertion des jeunes et le lien formation-emploi, ainsi qu'en soutenant la participation de tous les habitants aux projets du territoire.

### **f. Encourager la participation citoyenne**

Les activités locales, municipales ou associatives, sont nombreuses, de qualité et bien fréquentées. Les démarches pour les faire connaître à l'ensemble de la population doivent se poursuivre. À travers de nouveaux outils la Ville de Louviers souhaite faciliter l'interaction entre les habitants et la participation à la vie de la cité.

Expérimentée à partir de 2021, la plateforme collaborative jaimelouviers.fr en est l'un des exemples. Elle renforce les liens de solidarité entre les habitants avec à la fois un volet numérique et l'animation physique des liens entre habitants dans l'ensemble des quartiers, autour de 3 axes : l'entraide entre habitants, la participation à la vie de la cité et la concertation.

Les services de la ville portent également cette mission au travers de leurs activités, avec la mise en œuvre des dispositifs complémentaires : chantiers participatifs, ateliers participatifs, consultations, réunions publiques, etc. La participation passe également par la valorisation du bénévolat ou un modèle d'encouragement à la participation comme le Bafa-citoyen.

Le projet vise poursuivre le développement de cette participation de tous les habitants. Il soutient et valorise les initiatives collectives, favorise les échanges entre habitants et participe à l'information de tous les habitants pour leur permettre de prendre pleinement part à la vie de la cité.

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240325-24-026-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

## **g. Favoriser l'émancipation personnelle**

Donner une chance égale à chacun pour se réaliser à travers des projets concrets, c'est un des objectifs poursuivis par la Ville de Louviers. Cela passe par l'éducation et le sport, mais également l'insertion professionnelle. Les chantiers jeunes, et la création récente d'une Régie de quartier, sont des dispositifs qui contribuent à cette émancipation.

La mobilité internationale, parce qu'elle efface les inégalités sociales, est pour la municipalité un outil clé pour l'émancipation personnelle. En proposant notamment aux jeunes des outils pour découvrir cette mobilité – notamment à travers l'Académie citoyenne – elle contribue à ouvrir des perspectives de mobilité internationale. Le développement d'outils complémentaires doit leur permettre de poursuivre cette première expérience.

Il convient de renforcer les outils permettant à chacun de devenir acteur de sa propre vie en favorisant la capacité d'agir librement et en toute indépendance. Renforcer la confiance en soi, faciliter l'accès à l'information par la mise à disposition de ressources pour éclairer les choix et actions, ainsi que promouvoir d'indépendance doivent favoriser cette émancipation personnelle.

## **h. Protéger / accompagner les plus vulnérables**

La mobilisation de tous les acteurs sociaux permet de protéger et d'accompagner les plus vulnérables. Cependant, le constat d'un nombre encore trop élevé de cas de violences et d'abus (violences intrafamiliales, harcèlement, etc.) ne peut qu'être déploré et nécessite de renforcer

les actions. Faciliter l'accès aux ressources nécessaires et aux services pour les bénéficiaires de minimas sociaux, accompagner les mineurs isolés, coordonner les services de santé mentale et poursuivre l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap – enfants et adultes – est nécessaire.

Il est nécessaire de continuer à développer des mesures de protection pour les victimes de violences et les mineurs isolés. Il fluidifie leur parcours administratif et d'accompagnement. L'accompagnement des plus vulnérables passe également par le développement d'un soutien et de services adaptés, en créant un environnement – scolaire, environnemental – propice à l'apprentissage et au bien-être, et en adaptant leur accessibilité. La prévention du harcèlement et des violences en milieu scolaire et l'amélioration du climat scolaire pour favoriser l'épanouissement des élèves et la qualité de vie des équipes pédagogiques sont au cœur de ce projet.

## **i. Promouvoir les liens intergénérationnels**

La mixité sociale passe également par la mixité intergénérationnelle. La municipalité souhaite à encore renforcer les échanges entre des publics aux caractéristiques différentes. La promotion des liens intergénérationnels vise à apaiser les liens entre générations : pas seulement entre enfants et aînés, mais entre toutes les tranches d'âges, en multipliant les opportunités de rencontres, de dialogue et d'échanges.

Il est nécessaire de décroiser les publics, en facilitant la diversité et l'inclusivité. Cela passe par l'animation de la vie sociale et les loisirs, par la transmission des savoirs – par exemple à travers les actions de l'Outil en main – ou encore par le soutien aux aidants.

## II. Le cadre juridique de la Convention territoriale globale 2024-2028 de Louviers

### Entre :

- › **La Caisse d'allocations familiales de l'Eure**, représentée par le Président de son conseil d'administration, M. Philippe CHARPIN et par son Directeur, M. Charles MONTEIRO, dûment autorisés à signer la présente convention, ci-après dénommée « la CAF » ;

### Et :

- › **La commune de Louviers**, représentée par son Maire, M. François-Xavier PRIOLLAUD, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil municipal, ci-après dénommée « la commune de Louviers » ;
- › **La Communauté d'agglomération Seine-Eure**, représentée par son Président, M. Bernard LE-ROY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil communautaire, ci-après dénommée « l'Agglomération Seine-Eure » ;
- › **Le Conseil départemental de l'Eure**, représenté par son Président, M. Alexandre RASSAERT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil départemental, ci-après dénommé « le Département » ;
- › **L'État**, représenté par le Sous-préfet des Andelys, M. Nicolas LEBAS, dûment autorisé à signer la présente convention, ci-après dénommé « l'État » ;
- › **L'Éducation nationale**, représentée par M. François GILBERT, dûment autorisé à signer la présente convention, ci-après dénommée « l'Éducation nationale » ;

### Il est convenu et arrêté ce qui suit :

- › Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
- › Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
- › Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240325-24-026-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

- › Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF) ;
- › Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;
- › Vu la délibération du conseil d'administration de la CAF de L'Eure en date du 10 décembre 2018 concernant la stratégie de déploiement des CTG ;
- › Vu la délibération du conseil départemental de l'Eure en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;
- › Vu la délibération du conseil communautaire de l'Agglomération Seine Eure en date du 28 mars 2024 figurant en annexe 6 de la présente convention ;
- › Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Louviers en date du 25 mars 2024 figurant en annexe 6 de la présente convention.

## **ARTICLE 1 – Objet de la Convention territoriale globale**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- › D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- › De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- › De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- › De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

## **ARTICLE 2 – Les Champs d'intervention de la CAF**

Les interventions de la CAF, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune de Louviers concernent :

- › Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale grâce à :
  - 3 établissements d'Accueil du Jeune Enfant,
  - 1 Relais Petite Enfance,
  - 3 structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement périscolaires maternelles,
  - 3 structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement périscolaires élémentaires,
  - 4 structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Périscolaires primaires,
  - 3 structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement extra-scolaires,
  - 1 fonction d'ingénierie portée par 3 chargés de coopération.
- › Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes grâce à :
  - 1 projet parentalité et un Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents soutenus par les Centres Sociaux,
  - 1 Lieu d'Accueil Enfants Parents,
  - 1 Espace de Vie Sociale,
  - 1 fonction d'ingénierie portée par 3 chargés de coopération.

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240325-24-026-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

- › Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle grâce à :
  - 2 centres sociaux,
  - 1 fonction d'ingénierie portée par 3 chargés de coopération
  
- › Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement grâce :
  - Aux services de la ville,
  - Aux services du CCAS,
  - 1 fonction d'ingénierie portée par 3 chargés de coopération.

## **ARTICLE 3 – Les champs d'intervention de la commune de Louviers et des signataires de la convention**

### **La commune de Louviers**

La commune de Louviers met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- › L'inclusivité pour répondre à l'objectif d'être une ville au visage humain ;
- › L'accessibilité pour répondre à l'objectif d'être une ville facile à vivre ;
- › L'innovation sociale, culturelle, technologique pour répondre à l'objectif d'être une ville bien dans son époque ;
- › La participation de tous à la qualité de vie pour répondre à l'objectif d'être une ville où chacun peut s'épanouir.

### **La Communauté d'Agglomération Seine Eure**

Le cadre de référence de la politique de développement local de l'Agglomération Seine-Eure est son projet de territoire.

Il se décline en 3 grandes ambitions :

- › Agir pour un territoire d'économie durable ;
- › Agir pour un territoire de bien-être ;
- › Agir pour un territoire d'épanouissement personnel et collectif.

Dans ce cadre, les champs d'intervention de l'Agglomération sont :

- › Le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- › L'enfance et la jeunesse ;
- › La mobilité ;
- › Le sport ;
- › L'attractivité du territoire ;
- › Les cohésions territoriales : l'accès aux droits, les politiques de santé publique.

### **Le Département de l'Eure**

Chef de file de l'action sociale, le Département déploie sur l'ensemble du territoire une offre de services visant à répondre aux besoins des Eurois dans les domaines de l'accès aux droits, l'autonomie, la santé, le logement, l'insertion sociale et professionnelle, l'enfance et la famille.

Les Assises des Solidarités ont permis de définir avec les citoyens Eurois, les agents du Département, les partenaires Institutionnels et associatifs un nouveau Pacte des Solidarités construit autour de 6 thématiques : autonomie, enfance-famille-jeunesse, insertion et lutte contre la pauvreté, habitat-logement, santé, présence territoriale et partenariat.

La création des territoires de solidarité calqués sur les EPCI permet de renforcer la présence territoriale, la transversalité et le partenariat.

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240325-24-026-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

À ces fins, les services du Département se tiennent à l'écoute des projets portés par les acteurs du territoire. Les travailleurs sociaux et médico-sociaux y contribuent chaque fois que le projet est en cohérence avec leurs missions. Les services départementaux proposent également des actions en commun aux autres acteurs du territoire, notamment en matière d'actions collectives.

Enfin, le Département contribue au maximum à l'information de ses professionnels et de ses publics quant à l'offre de service de l'ensemble des partenaires. Il veille à l'information de ses partenaires quant à ses propres offres de services et leurs évolutions, toujours dans le but d'atteindre au maximum la population locale.

## L'État

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion (COG), signée entre l'État et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

## L'Éducation Nationale :

L'Éducation Nationale met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- › L'accompagnement à la parentalité en lien avec les partenaires locaux et principalement la ville de Louviers,
- › La participation des enseignants aux actions portées par le CESCE (Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement) sur plusieurs volets : le renforcement des compétences psycho-sociales, la prévention des addictions, l'hygiène de vie, la prévention du décrochage scolaire, des actions autour de la citoyenneté, les relations avec les familles et les partenaires,
- › L'articulation et l'harmonisation des différents temps de l'enfant (temps scolaire-temps périscolaire).

## ARTICLE 4 – Les objectifs partagés au regard des besoins

Les champs d'intervention conjoints sont :

- › Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- › Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- › Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- › Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
  - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Le diagnostic partagé a permis d'analyser les actions conduites sur la période de conventionnement 2019-2023 et de définir les nouvelles lignes conductrices de cette action pour la période de conventionnement à venir. Du bilan ressortent les enseignements suivants :

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240325-24-026-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

## **Soutenir la parentalité**

- › Informer les parents
- › Impliquer les parents

## **S'adresser à toutes les familles**

- › Proposer des modes de garde adaptés aux besoins de chacun
- › Accompagner les familles monoparentales
- › Accueils de loisirs
- › Fête des familles

## **Garantir l'accessibilité des services publics pour tous**

- › Accès aux droits / Maison France services / Maison de la Justice et du droit
- › Accès à la santé
- › Le « aller vers » : portage de livres, de repas, de médicaments, etc.

## **Œuvrer à la réussite éducative**

- › En réseau d'éducation prioritaire
- › Le périscolaire
- › Mesures alternatives à la sanction

## **Favoriser la mixité sociale**

- › L'Inclusion
- › Le soutien à la diversité

## **Encourager la participation citoyenne**

- › Plateforme JaimeLouviers.fr
- › Académie citoyenne
- › BAFA
- › La valorisation du bénévolat

## **Favoriser l'émancipation personnelle**

- › Par l'éducation et le sport
- › Par l'insertion professionnelle (les chantiers jeune)
- › Par la mobilité internationale

## **Protéger / accompagner les plus vulnérables**

- › Victimes de violences (violences faites aux femmes, violences intra-familiales)
- › Bénéficiaires des minima sociaux
- › Accompagnement des mineurs
- › Personnes souffrant de troubles mentaux
- › Personnes en situation de handicap

## **Promouvoir les liens intergénérationnels**

- › Par l'animation de la vie sociale et les loisirs
- › Par la transmission des savoirs
- › Par le soutien aux aidants

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240325-24-026-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Le diagnostic partagé a amené à modifier l'arbre projet. Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## ARTICLE 5 – Engagements des partenaires

La CAF de l'Eure, la commune de Louviers et les signataires de la présente convention s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la CNAF. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

À l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la collectivité signataire, la CAF s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Le partenaire s'engage à maintenir le nombre de places existantes et à étudier avec la CAF toute opportunité qui interviendrait sur la période conventionnelle.

## ARTICLE 6 – Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la CAF, de la commune de Louviers et des signataires de la présente convention.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- › Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- › Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- › Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- › Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Des comités de pilotages thématiques pourront réunir des acteurs et partenaires de la CTG ainsi que d'autres dispositifs territoriaux autour de sujets communs.

- › Le comité de pilotage sera copiloté par la CAF et la commune de Louviers ;
- › Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240325-24-026-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

## **ARTICLE 7 – Échanges de données**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la protection des données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement général sur la protection des données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

## **ARTICLE 8 - Communication**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## **ARTICLE 9 - Évaluation**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

À l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation seront à intégrer dans le cadre de l'annexe 5.

## **ARTICLE 10 – Durée de la convention**

La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre N+4 au maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## **ARTICLE 11 – Exécution formelle de la convention**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240325-24-026-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **ARTICLE 12 – La fin de la convention**

### **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la CAF, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la CAF, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## **ARTICLE 13 – Les recours**

### **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la CAF.

## **ARTICLE 14 – Confidentialité**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

### **Fait à Louviers, le**

Fait en autant d'exemplaires que de signataires

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240325-24-026-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

**Pour la Caisse d'allocations familiales**

Le Président,  
Philippe CHARPIN

**Pour la commune de Louviers**

Le Maire,  
François-Xavier PRIOLLAUD

Le Directeur,  
Charles MONTEIRO

**Pour l'État,**

Le Préfet de l'Eure,  
Simon BABRE

**Pour l'Éducation nationale,**

La Directrice académique des services  
de l'Éducation nationale,  
Françoise MONCADA

**Pour le Conseil départemental de l'Eure,**

Le Président,  
Alexandre RASSAERT

**Pour la Communauté d'agglomération  
Seine-Eure,**

Le Président,  
Bernard LEROY